
Renvoi aux comités des domaines et d'instruction publique de l'état des dons patriotiques offerts par la commune de Fontaine-lès-Dijon (Côte-d'Or), lors de la séance du 7 floréal an II (26 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités des domaines et d'instruction publique de l'état des dons patriotiques offerts par la commune de Fontaine-lès-Dijon (Côte-d'Or), lors de la séance du 7 floréal an II (26 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 380;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28401_t1_0380_0000_19

Fichier pdf généré le 30/03/2022

La société populaire de Givet prie la Convention d'accorder de prompts secours au père et à la mère de cet infortuné; déjà elle leur a donné un secours provisoire de 200 livres.

Ces époux infortunés n'avoient que deux fils, et tous deux sont morts en défendant la patrie (1).

(Applaudissements.)

12

Le citoyen Deschamps, demeurant à Rouen, fait don à la patrie de la liquidation de sa maîtrise de mercier, étant de 73 liv. 14 s.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (2).

13

Le citoyen Firmigier, notaire à Ciclument, fait don à la patrie de la liquidation de son office.

Mention honorable, renvoi au comité de liquidation (3).

14

La commune de Fontaine-lès-Dijon, envoie l'état des linges, effets en or, argent, et autres objets dont elle a fait don à la patrie, et demande qu'on lui accorde son presbytère pour maison d'instruction publique.

Mention honorable, et renvoi aux comités des domaines et d'instruction publique (4).

[Fontaine lès-Dijon, 9 germ. II] (5).

« Citoyen président,

La commune de Fontaine-lès-Dijon peu considérable par sa population et privée de toutes ressources a fait passer aux braves défenseurs de la patrie 60 chemises, 11 draps, 2 matelas et traversins, du linge pour les hôpitaux, 4 couvertures de laine, 4 paires de souliers et 128 liv. 15 s. produit de l'offrande volontaire de ses citoyens; elle désire trouver des imitateurs dans les autres communes, pour que les généreux défenseurs qui versent leur sang pour la patrie ne manquent pas de linge.

Elle a fait passer également 36 marcs d'argent,

(1) *Ann. patr.*, n° 481; *J. Mont.*, n° 165; *M.U.*, XXXIX, 122; *Mess. soir*, n° 617; *J. Perlet*, n° 582; *J. Paris*, n° 482; *Débats*, n° 584; *J. Sablier*, n° 1282; *Rép.*, n° 128; *C. Eg.*, n° 617; *Sans-Culotte*, n° 437; *Feuille Rép.*, n° 298; *Audit. nat.*, n° 581. Noter la variation du nom: Absine et Albine. Aucun choix n'est possible.

(2) P.V., XXXVI, 151. B⁴ⁿ, 14 flor. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXXVI, 151. B⁴ⁿ, 14 flor. (1^{er} suppl^t).

Le lieu n'est pas identifiable.

(4) P.V., XXXVI, 151. B⁴ⁿ, 14 flor. (1^{er} suppl^t). Côte d'Or.

(5) F17^A 1010^A, pl. 5, p. 3117. Cf. J. GUILLAUME. P.V. du comité d'instruction publique, T. IV, p. 515.

8 marcs de galons d'or, une grande quantité de cuivre, fer, etc. provenant de la dépouille de la ci-devant église.

Cette commune sachant se passer de prêtre, et désirant jouir du bénéfice de la loi du 25 brumaire, demande que le presbytère lui soit accordé pour être converti en maison d'instruction publique.

Tu voudras bien faire part de la présente à la Convention nationale, il y a tout à espérer de sa justice. S. et F.»

B. GÉRARD (maire), D. ARLIN, Benigne ARLIN, C. CHAUVELOR, J. FOURNIER, F. DAISEY, BOUTRIN, VICARDET, J. DAISEY, MAMOURIN (secrét.).

15

L'agent national près le district de Felletin, département de la Creuse, donne le détail des matières d'or et d'argent que ce district vient d'envoyer à la trésorerie, comme provenant de leurs églises, changées en temple de la Raison: il annonce que les biens des émigrés se vendent avec succès, et que la première levée des jeunes gens en réquisition s'est faite aux cris de *vive la République*.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à l'administration des domaines nationaux (1).

Il annonce qu'il vient de faire expédier pour Paris une caisse contenant 296 marcs d'argent, provenant de la dépouille du fanatisme; il observe qu'il a fait parvenir à la fonderie d'Autun 32 milliers de métal de cloches et à la fonderie de Clermont 2,400 livres pesant de plomb ou de cuivre: 20 milliers de métal sont encore à partir et ne tarderont pas à être rendus à leur destination (2).

16

La société populaire de Port-Malo invite la Convention à rendre un décret qui empêche les femmes à se vêtir en draps pendant la guerre, attendu la pénurie de ces étoffes, occasionnée par le nombre des soldats de la patrie: ils appuient l'adresse faite par la société d'Honfleur en faveur des ouvriers non-navigans classés pour la marine.

La Convention décrète mention honorable de leur zèle, et renvoi des demandes aux comités de commerce et de marine (3).

17

Le conseil général de la commune de Troyes envoie un pain de salpêtre, fabriqué par un

(1) P.V., XXXVI, 152. B⁴ⁿ, 7 flor. (suppl^t), 10 flor. (1^{er} suppl^t); *Débats*, n° 590, p. 164.

(2) B⁴ⁿ, 14 flor. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXXVI, 152. B⁴ⁿ, 13 flor.; *J. Sablier*, n° 1282; *Sans-Culotte*, n° 437; *J. Perlet*, n° 582. Port-Malo = Saint-Malo.